



Division Forêts et Produits forestiers

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Pour diffusion immédiate

LA SOCIÉTÉ KRUGER ANNONCE 153 MISES À PIED SUR LA CÔTE-NORD

Impact de la décision de la Cour supérieure

Montréal (Québec), le 20 juin 2005 - À la suite de la décision de la Cour supérieure du Québec d'accorder aux Innus de Betsiamites une ordonnance de sauvegarde interdisant temporairement à la société Kruger d'effectuer des activités de récolte et d'aménagement forestier sur l'Île René-Levasseur, la Société se voit contrainte de procéder à 153 mises à pied sur la Côte-Nord. Ainsi, entre les mois de juillet et octobre, l'entreprise abolira de façon graduelle 91 emplois en forêt ainsi qu'un quart de travail aux scieries Manic de Ragueneau, HCN de Forestville et à l'atelier de rabotage et de séchage de Longue-Rive.

« L'ordonnance de sauvegarde prive la société Kruger de 288 000 mètres³ (volume forestier situé sur et au nord de l'Île René-Levasseur) lesquels s'ajoutent à la perte de 200 000 mètres³ reliée à la mise en œuvre des recommandations de la Commission Coulombe, pour une réduction totale de 44 % du volume forestier de la Société. Cette baisse importante d'approvisionnement forestier, si elle devait s'avérer permanente, affectera directement la compétitivité des usines de Kruger sur la Côte Nord et la Société évalue actuellement toutes les options pour être en mesure de maintenir des opérations viables, à long terme, dans la région. La société Kruger a aussi tenu à rappeler que l'Île René-Levasseur constitue la seule voie d'accès économiquement viable au volume forestier situé sur le continent, au nord de l'Île » a déclaré M. Jean Majeau, vice-président Affaires publiques.

En ce qui a trait à la Mauricie où l'usine Kruger Wayagamack se voit privée de 27 % de son approvisionnement en copeaux provenant de la Côte-Nord, la Société devra, au cours des prochaines semaines, trouver des sources d'approvisionnement alternatives, à des coûts acceptables. Bien qu'aucun impact immédiat sur les emplois ne soit à prévoir, la situation demeure critique.

La société Kruger a rencontré aujourd'hui les représentants syndicaux de la Côte-Nord et de la Mauricie afin de les informer des conséquences de la réduction de l'approvisionnement en bois ordonnée par la Cour supérieure du Québec. Elle a également rencontré ses partenaires socio-économiques sur la Côte-Nord. Elle a assuré toutes les parties de sa détermination à faire respecter ses droits et à trouver des solutions viables lui permettant de poursuivre ses activités sur la Côte-Nord.

À cet effet, la société Kruger a rencontré aujourd'hui, à Ragueneau, les ministres Claude Béchar, responsable du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et ministre responsable de la Côte-Nord, Pierre Corbeil, responsable des Ressources naturelles et de la Faune, et Geoffrey Kelley, responsable des Affaires autochtones, afin d'échanger sur les solutions les plus appropriées compte tenu de la perte de volume qui affecte les activités de Kruger sur la Côte-Nord et en Mauricie.

La société Kruger est un important fabricant de pâtes et papiers spécialisé dans la production et la vente de papier journal, de papiers impression spéciaux, de papiers couchés légers, de papier pour annuaires, de papiers à usages domestiques et industriels, de carton doublure recyclé, de contenants en carton ondulé, de bois d'œuvre et autres produits du bois. En mars 2004, la société Kruger créait une nouvelle unité commerciale, Kruger Groupe Énergie, afin d'assurer sa croissance dans le domaine de l'énergie. Papiers Scott Limitée, membre de la société Kruger, occupe le 1^{er} rang sur le marché canadien des produits domestiques avec des marques réputées telles que Cashmere de Cottonelle, Purex, ScotTowels, Scotties, White Swan, Capri et Viva, et une gamme de produits hors foyer destinés à l'industrie et au commerce dans tout le Canada. La société Kruger possède des établissements au Québec, en Ontario, en Alberta, en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve-et-Labrador, aux États-Unis et au Royaume-Uni et emploie plus de 10 500 personnes.

-30-

RENSEIGNEMENTS :

Jean Majeau
Vice-président, Affaires publiques
Tél. : (514) 343-3213
Courriel : jmajeau@kruger.com
Site Web : www.kruger.com

